



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 27 janvier 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Refus d'apurement des aides PAC : Stéphane LE FOLL prend acte de la décision de la Commission et assumera les conséquences de la gestion passée

—

Dans le cadre de la procédure d'apurement des comptes, la Commission européenne vient de communiquer le montant de la correction financière exigible pour des dépenses irrégulières effectuées au titre de la PAC.

Ces corrections concernent 14 Etats membres pour un montant de 1,4 milliards d'euros. Pour la France, cette somme est de 1 078 M€. Cela signifie que la Commission ne remboursera pas à la France le montant équivalent d'aides déjà versées aux agriculteurs, montant qui devra être assumé par le Trésor public.

L'importance de cette correction est liée à la durée de l'exercice considéré (2008-2012) et **résulte de décisions prises avant 2012. Il s'agit en particulier de modalités techniques d'application des textes européens jugées inappropriées par la Commission**, notamment en termes de contrôles des surfaces agricoles, en particulier au regard de l'insuffisance du registre parcellaire graphique. Il est important de noter que **ces corrections ne procèdent en aucune manière d'une fraude quelle qu'elle soit.**

Il faut toutefois souligner :

- L'ampleur du chemin parcouru grâce à la négociation avec la Commission, qui a permis de ramener les corrections de 3.5 milliards initialement prévus à près de 1.1 milliards,
- L'importance des aides perçues par la France sur ces 5 années au titre des aides surfaces dont le montant s'élève à environ 35 milliards d'euros (à comparer aux 690 millions d'Euros de correction portant sur ces mêmes aides, soit moins de 2%),
- Le fait que **le taux global de correction sur les enquêtes surface (moins de 2%) situe la France dans le groupe des Etats Membres de l'Union Européenne aux plus faibles taux de correction** sur cette problématique (contre 5 à 15% pour la Grèce, 2 à 5 % pour le Royaume-Uni et l'Italie, 2 à 10% pour le Danemark, 8 à 10 % pour le Portugal, 5% pour la

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Pologne, 3% pour les Pays-Bas, 5 à 10 % pour la Hongrie, 2 % pour l'Espagne, 10% pour la Belgique, 5% pour la Suède, 2 % pour l'Allemagne et le Luxembourg).

Cette décision n'aura **pas de conséquences pour les agriculteurs** et le versement de cette somme sera étalé sur 3 exercices budgétaires.

Dès 2014 conscient du risque élevé de sanctions financières pour la France, Stéphane LE FOLL avait demandé à ses services déconcentrés de travailler avec la Commission pour apporter des éléments prouvant la bonne foi de la France dans les manquements constatés. Un plan a depuis été mis en place par le Ministère de l'agriculture pour qu'il soit mis fin aux irrégularités constatées jusqu'en 2012, en particulier en ce qui concerne le registre parcellaire graphique à l'origine des corrections financières les plus importantes.

Stéphane LE FOLL a déclaré « J'assume au nom de la France les erreurs du passé et ferai tout pour laisser à mes successeurs une situation assainie ».